

Direction interministérielle du numérique

Le directeur Réf : CMR-2021-018

Paris, le 28/05/2021

A Madame la secrétaire générale des ministères économiques et financiers

Objet: Avis conforme portant sur le projet France Sésame

Réf.: Dossier de saisine du 30 avril 2021

En application de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique, vous avez saisi la DINUM pour avis sur le projet France Sésame.

Ce projet, lancé en 2020, participe à l'accélération de la transformation de la Douane en proposant la mise en place d'un point de contact unique numérique.

1. Description du projet

Le dossier unique proposé par le projet rassemblera les informations relatives à l'ensemble des formalités aux frontières, afin d'améliorer la fluidité du passage des marchandises et par conséquent, de promouvoir la compétitivité de la chaîne logistique française.

Le lancement de ce projet fait suite au rapport Daher et Hémar « Pour une chaîne logistique plus compétitive au service des entreprises et du développement durable » présenté par le premier ministre le 16 septembre 2019.

Ce projet bénéficie d'un financement FTAP de 4,9 M€ sur un montant total de 9,85 M€. Le point de contact unique numérique proposé par ce projet améliorera la lisibilité des échanges et formalités douanières pour tous les acteurs de l'écosystème portuaire (opérateurs économiques, logisticiens portuaires, autorités portuaires, administrations en charge des contrôles sanitaires, phytosanitaires et douaniers, etc.) qui impliquent actuellement plusieurs administrations (DGDDI, DGAL, DGCCRF, DGITM).

L'expérimentation de la plateforme France Sésame est attendue pour septembre 2021 au niveau des trois zones portuaires du Havre, de Dunkerque et de Marseille-Fos, avant un déploiement généralisé dans toutes les plateformes portuaires françaises courant 2022. France Sésame doit répondre aux enjeux métiers suivants :

• Fluidifier le passage aux frontières en optimisant le traitement des formalités douanières et en anticipant les interactions des différents métiers concernés;

- Améliorer la lisibilité du passage aux frontières pour les administrations par la création d'un dossier d'import numérique unique;
- Simplifier les démarches pour les opérateurs grâce à un point d'accès unique qui portera toutes les informations et les actions en cours ;
- Participer à la standardisation des processus métier en agrégeant de l'information en provenance d'applications existantes aillant leur propre processus;
- Proposer à terme des fonctionnalités de suivi en temps réel des opérations engagées, de contrôles automatiques des formulaires et de paiement en ligne.

Pour répondre à ces enjeux, l'application France Sésame est bâtie sur une plateforme centrale qui assurera l'interface entre les applications métiers (DELTAs et ICSs) et les intervenants dans la chaîne douanière (administrations ou opérateurs). Cette plateforme centrale articulera les processus de chaque formalité douanière et mettra un Dossier d'Import Unique (DIN) à disposition des utilisateurs (administrations et opérateurs).

Les informations générées par chaque application métier concernant un DIN seront captées par la plateforme France Sésame et intégrées dans le dossier. En complément du DIN, plusieurs fonctionnalités seront disponibles (liste non exhaustive) telles que :

- Un accès centralisé aux informations réglementaires et pratiques sur le passage aux frontières;
- Un module d'alertes et notifications incitant l'utilisateur à réaliser une action pour limiter les temps d'attente ;
- Un module de prise de rendez-vous et de gestion intelligente du planning des contrôles;
- Une vision à 360° inter-administrations sur l'historique des sollicitations et des formalités réalisées par les opérateurs ainsi que des tableaux de bords d'avancement des formalités;
- Un module de contrôle semi-automatique de documents administratifs grâce à la technologie de reconnaissance optique.

2. Analyse et recommandations

Le projet France Sésame apparaît comme un projet aux objectifs clairs et bien structurés. A l'issue de cette première année d'expérimentation le projet a :

- Démontré sa capacité à installer une gouvernance qui implique les différentes administrations lors des travaux de conception et de préparation à la conduite du changement;
- Fait des choix technologiques (Angular, MongoDB, ELK, API de la plateforme, etc.) en cohérence avec les compétences déjà existantes à la Douane. Ces choix permettront d'assurer l'ouverture de la plateforme et l'interopérabilité de France Sésame avec les autres applications métier de la Douane;
- Pris en compte l'internalisation des ressources nécessaires au pilotage et au maintien en condition opérationnelle de l'application, ce qui s'est traduit par une augmentation de 1,4M€ du budget de développement.

Je souhaite partager les points d'attention et recommandations suivants pour la suite du projet :

- Le planning du projet est très serré et la tenue des jalons initiaux a nécessité de déplacer certains services du lot 2 vers le lot 3, déjà porteur de services complexes à réaliser (notamment le simulateur des coûts de passage aux frontières et le service de paiement en ligne des droits et taxes dus). Le budget et le planning du lot 3 doivent être mis à jour et revalidés en fonction du nouveau périmètre;
- Nous prenons note de votre décision de ne pas entamer de co-construction avec France PCS dans la période actuelle très dense de votre projet, cependant la collaboration entre vos deux organisations doit être planifiée au plus tard à compter du 2^e semestre 2022
- Le PRA, le dossier de stratégie d'homologation et l'autorisation d'emploi de la plateforme ne nous ont pas été présentés;

• France Sésame devra intégrer le service ProConnect, le bouton « je donne mon avis » et respecter les obligations d'accessibilité.

J'émets un avis conforme positif pour la poursuite du projet France Sésame.

Je vous informe que le projet intègre le « Panorama des grands projets SI de l'État ». Conformément au décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'État, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine.

Nadi BOU HANNA

Directeur interministériel du numérique

Copie

Monsieur le Premier ministre

A l'attention de:

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la secrétaire générale du gouvernement

Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la relance Monsieur le ministre délégué chargé des comptes publics

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la directrice du budget
- Madame la directrice générale des douanes et droits indirects

Madame la ministre de la transformation et de la fonction publiques

A l'attention de:

- Monsieur le directeur de cabinet
- Monsieur le délégué interministériel à la transformation publique